|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

MARCHES PUBLICS DE SERVICES SOCIAUX

**Ministère de la Justice**

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris

**Département du Budget et des Finances**

**Unité des Achats et des Marchés Publics**

**3, avenue de la Division Leclerc**

**B.P. 103**

**94267 FRESNES CEDEX**

**Tél : 01 88 28 70 00**

**Accord-cadre**

**prestations de programmes personnalises d’accompagnement a l’insertion professionnelle (ppaip)**

**DANS LES ETABLISSEMENTS DE LA DISP DE PARIS**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**

**N°18022026**

Date et heure limites de réception des offres :

**Lundi 16 mars à 12h**

**Marché public de service à procédure adaptée ouverte (MAPA)**

**Prévue par l’article R.2123-1 3° du Code de la**

**Commande publique**

Le présent document décrit les modalités et les conditions dans lesquelles les réponses des candidats doivent être apportées. Les candidats sont invités à prendre connaissance avant la remise de leur dossier.

SOMMAIRE

[Article 1 : Objet et périmètre du marché 4](#_Toc222498748)

[Article 2 : Allotissement 4](#_Toc222498749)

[Article 3 : Procédure de passation et forme du marché 4](#_Toc222498750)

[Article 5 : Durée du marché 4](#_Toc222498751)

[Article 6 : Nomenclature communautaire 5](#_Toc222498752)

[Article 8 : Modalités de réponse 5](#_Toc222498753)

[8.1 – Groupement 5](#_Toc222498754)

[8.2 - Forme juridique du groupement 5](#_Toc222498755)

[8.3 - Sous-traitance 6](#_Toc222498756)

[La sous-traitance de la totalité de l’accords-cadres est interdite. 6](#_Toc222498757)

[8.4 - Variantes 6](#_Toc222498758)

[8.5 - Prestation supplémentaire éventuelle 6](#_Toc222498759)

[8.6 – Modalité de réponse aux lots 6](#_Toc222498760)

[8.7 – Clauses de réexamen 6](#_Toc222498761)

[8.8 – Marché complémentaire ou similaire 6](#_Toc222498762)

[8.9 – Déclaration sans suite 6](#_Toc222498763)

[Article 9 : Présentation des candidatures et des offres 7](#_Toc222498764)

[9.1 – Pièces justificatives à joindre au titre de la candidature 7](#_Toc222498765)

[9.2 - Pièces de l’offre 8](#_Toc222498766)

[Article 10 : Conditions d'envoi ou de remise des plis 10](#_Toc222498767)

[10.1- Modalités de dépôt d’un pli électronique 10](#_Toc222498768)

[10.2 – Signature électronique 11](#_Toc222498769)

[10.3 – Copie de sauvegarde 12](#_Toc222498770)

[Article 11 : Examen des candidatures et des offres 13](#_Toc222498771)

[11.1 - Sélection des candidatures 13](#_Toc222498772)

[11.2 - Sélection des offres 13](#_Toc222498773)

[11.3 – Précisions demandées aux candidats 17](#_Toc222498774)

[11.4 – Mise au point du marché 17](#_Toc222498775)

[Article 12 : Modification de détail au dossier de consultation 17](#_Toc222498776)

[Article 13 : Renseignements complémentaires 17](#_Toc222498777)

# Article 1 : Objet et périmètre du marché

Le présent marché a pour objet l’exécution de prestation relative à un programme personnalisé d’accompagnement à l’insertion professionnelle (PPAIP) au bénéfice des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), pour les Services Pénitentiaires d’Insertion et de Probation (SPIP) de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Paris.

**Les lieux d’exécution des prestations sont présentés en annexe 3 du CCAP.**

# Article 2 : Allotissement

Les prestations, objet du marché, ont été alloties géographiquement en huit (8) lots faisant chacun l’objet d’un marché distinct, comme suit :

* Lot 1 : Département 75 Paris
* Lot 2 : Département 77 Seine et Marne
* Lot 3 : Département 78 Yvelines
* Lot 4 : Département 91 Essonne
* Lot 5 : Département 92 Hauts-de-Seine
* Lot 6 : Département 93 Seine Saint Denis
* Lot 7 : Département 94 Val de Marne
* Lot 8 : Département 95 Val d’Oise

1. Au cours du marché, tout ajout ou suppression d’un site sera notifié au titulaire.

# Article 3 : Procédure de passation et forme du marché

Le présent accord-cadre porte sur un marché public de services sociaux, passé sous forme d’une procédure adaptée, soumis aux dispositions de l’article L.2123-1 du Code de la commande publique et R.2123-1 du code de la commande publique ainsi que l’avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire, sans minimum et avec un maximum de 7 500 000 euros HT et TTC, mis en œuvre par l’émission de bons de commande, conclu selon les règles des articles, R.2162-3, R.2162-13 et R.2192-14 du Code de la commande publique.

# Article 5 : Durée du marché

Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de deux (2) ans ferme à compter de leur date de notification.Ils pourront être reconduits tacitement, deux (2) fois à leur date d’anniversaire, par périodes successives d’un (1) an, sans que leur durée totale ne puisse excéder quatre (4) années.

En cas de reconduction, le titulaire ne peut s’y opposer et les dispositions du Code de la commande publique seront applicables de plein droit. En cas d’absence de reconduction, le pouvoir adjudicateur en informe le titulaire du marché, **deux (2) mois avant la date d’échéance de la période en cours**.

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours**à compter de la date limite de réception des offres.

# Article 6 : Nomenclature communautaire

Les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), pour l’ensemble des lots sont :

* **Services de réinsertion : 75231240-8**
* **Services de formation professionnelle : 80530000-8**
* **Services de recherche d’emploi : 79611000-0**

# Article 8 : Modalités de réponse

## 8.1 – Groupement

Les opérateurs économiques peuvent se porter candidat individuellement ou sous forme de groupement d’opérateurs économiques.

Les candidats ne pourront pas présenter plusieurs offres en agissant comme mandataire de plusieurs groupements.

De plus, les candidats ne pourront pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d’un ou plusieurs groupements ;

- En qualité de mandataires et de membres d’un ou plusieurs groupements.

## 8.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement, les candidatures et les offres sont présentées soit par l’ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires – d’un pouvoir – pour représenter les autres membres du groupement.

Conformément à l’article R2142-25 du Code de la commande publique, l’appréciation des capacités d’un groupement d’opérateurs économiques est globale. Il n’est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter l’accord-cadre concerné.

Conformément à l'article R2142-22 du Code de la commande publique, en cas d'attribution d’un accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles. Cette forme de groupement est demandée pour garantir l’exécution exhaustive des prestations qui seront demandées au groupement.

L’ensemble des candidats qui se trouveraient dans un ou plusieurs de ces cas sera éliminé ainsi que le ou les groupements dont ils faisaient partie.

## 8.3 - Sous-traitance

Pour justifier de ses capacités professionnelles ou techniques, le candidat peut demander que soient également prises en compte des capacités professionnelles et techniques d’un ou de plusieurs sous-traitants.

**Dans ce cas**, le candidat devra :

- justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants en produisant l’ensemble des documents demandés dans l’avis de publicité,

**Et**

- justifier les prestations (et leurs montants) dont la sous-traitance est envisagée ;

- justifier la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l’exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C. ;

- justifier qu’il dispose des capacités des sous-traitants présentés pour l’exécution du marché en produisant un engagement écrit du sous-traitant ;

**Et également,**

- présenter un acte spécial de sous-traitance dans les pièces relatives à l’offre soit le formulaire DC4 téléchargeable sur le site du MINEFE :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

## **La sous-traitance de la totalité de l’accords-cadres est interdite.**

## 8.4 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées dans le cadre de cette consultation.

## 8.5 - Prestation supplémentaire éventuelle

Le marché ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

## 8.6 – Modalité de réponse aux lots

Les candidats sont autorisés à remettre une offre sur plusieurs lots. Toutefois, les candidats ne sont pas autorisés à remettre des offres variables en fonction du nombre de lots susceptibles de leur être attribués.

## 8.7 – Clauses de réexamen

Le marché peut être réexaminé dans les conditions prévues par l’article 15 du CCAP.

## 8.8 – Marché complémentaire ou similaire

Un marché en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable pourra être passé pour des prestations similaires ou complémentaires conformément à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

## 8.9 – Déclaration sans suite

L’acheteur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d’intérêt général. Les candidats, dans ce cas, seront informés.

# Article 9 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d’une traduction en français ; cette traduction doit concerner l’ensemble des documents remis dans l’offre.

Le candidat devra fournir un dossier complet, lisible et en français, comprenant les pièces énoncées infra. Le candidat désigne, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Le ou les signataires doivent être habilités à engager l’entreprise. **Le candidat doit communiquer les coordonnées (nom, adresse, courriel, numéros de téléphone) du chargé d’affaires dédié à la DISP dans le cadre de la présente consultation.**

## 9.1 – Pièces justificatives à joindre au titre de la candidature

A l’appui de sa candidature, la société devra fournir les documents ou renseignements suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Oui |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui |
| K-bis | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Liste des prestations de références sur des marchés similaire de prestations de services effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant le cout, la date et le destinataire. | Oui |
| Prestations effectuées dans des sites spécialisées (sous contraintes d’accès et de sécurités), en indiquant le montant, la date et le destinataire. | Oui |
| Certifications et Qualifications exigées et en l’absence de qualifications et de certifications, fournir l’attestation d’exécution. | Non |

Renseignements concernant la capacité économique de l’entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Chiffre d’affaires des trois dernières années | Oui |

**Pour justifier des capacités** professionnelles, techniques et financières **d’autres opérateurs économiques** sur lesquels il s’appuie pour présenter sa candidature, **le candidat produit les mêmes documents** concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu’il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l’exécution des prestations, **le candidat produit un engagement écrit de l’opérateur économique.**

En application de l’article R2144-2 du code de la commande publique, la DISP de Paris se réserve la possibilité de demander la régularisation des candidatures incomplètes dans le délai qu’il aura fixé.

## 9.2 - Pièces de l’offre

Pour présenter son offre, le soumissionnaire devra produire impérativement les documents suivants dûment complétés. **Avant toute notification**, ces documents devront être datés et signés conformément à l’article 10.2 du présent document :

1. **Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux 8 lots et ses annexes ;**
2. L’annexe 1 au CCAP sur les engagements d’actions environnemental
3. L’annexe 4 au CCAP sur les obligations de confidentialité à faire signer
4. **Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) commun aux 8 lots et ses annexes ;**
5. **Le bordereau de prix unitaire (BPU) ;**
6. **Liste des documents demandés :**
   1. **Organigramme de la société et/ou du groupement**
   2. **CV des intervenants ainsi que du/des responsables en charge de l’encadrement**
   3. **Références de projet sur des actions antérieures réalisées**
   4. **Trame de bilans qualitatif et quantitatif**
   5. **Liste de partenariats notables pouvant être utiles dans la mise en place des missions liées au présent marché.**
7. **Un mémoire technique qui précisera :**
   * **Organisation et Moyens humains mis en place par le candidat**

* **Présentation des moyens humains mis en place par le candidat pour piloter la prestation :** assurer la gestion administrative du marché, encadrer le réseau des conseillers et entretenir des liens étroits avec la DISP, moyens humains mis à disposition, permanence sur site, etc.

Présentation de l’organigramme de l’organisation et des partenaires affectées à l’application du présent marché.

* **Organisation et répartition des taches retenues entre le titulaire et les éventuels cotraitants (et/ou sous-traitants) et les partenaires pour assurer les missions**
* **Présentation des CV des intervenants / conseillers proposés par le Candidat** : les profils, qualifications minimales et certifications garanties des différents types d’intervenants en charge de l’exécution des prestations ; Sont attendus des profils ayant des expériences avérées dans la conduite de projets d’insertion et/ou sociaux.
* **Les moyens mis en œuvre pour entretenir le niveau de compétence des personnels et de formation des équipes (sous-traitants et cotraitants inclus) ;**
* **La proposition de moyens, ainsi que l’organisation projetée pour assurer le plan de continuité de l’activité (absence, congé, renouvellement) ;**
* **La liste des partenaires susceptibles de contribuer à l’insertion des bénéficiaires des prestations ;**
* **Process projeté de communication avec le pouvoir adjudicateur, ainsi que la manière de rendre compte de l’activité (périodicités, exemples de bilans) ;**
  + **Méthode Pédagogique**

Présentation des méthodes de travail dans la conduite de projet, le développement partenarial et la compréhension des enjeux liés à l’insertion des personnes placées sous-main de justice (PPSMJ)

* **Compréhension des publics et de l’environnement** : Présentation des expériences du candidat au contact de différents publics spécifiques ou empêchés. Compréhension des enjeux de la réinsertion des PPSMJ ;
* **Références :** Présentation de missions et de programmes réalisés avec des caractéristiques similaires aux attendus du présent marché ;

Présentation d’exemples de bilans pouvant être réalisés dans le cadre du précédent marché

* **Transversalité :** Capacité des candidats à organiser des actions d’insertion en lien avec d’autres thématiques (santé, culture, scolaire, travail, formation pro, écologie).

Partenariat actuel et développement envisagé du réseau.

* **Les choix techniques retenus et la méthodologie d’exécution des parcours ;**
* **La description des techniques et outils pour diagnostiquer les acquis et potentiels des bénéficiaires de PPAIP ;**
* **La description du contenu des actions pour chaque programme d’accompagnement (individuel et collectif) ;**
* **La description des techniques et outils de recherche d’emploi proposés aux bénéficiaires ;**

1. **Ainsi que tous les autres éléments jugés utiles par le candidat.**

**IMPORTANT :**

**Au sein de ce marché public, la DISP de Paris sera attentive à différents points qui devront être présents dans la réponse des candidats. Au sein du mémoire technique, les candidats devront présenter comment ils entendent mettre en place des actions au sein des services pénitentiaires insertion et de probation (SPIP) de la DISP de Paris et ce, suivant les différents publics concernés.**

**Ils devront également démontrer une certaine expérience des publics, en présentant des références et les expliciter en lien avec les attendus du présent marché. De plus, les candidats devront présenter leurs méthodes pédagogiques en lien avec les missions de prévention de la récidive et de réinsertion de l’Administration Pénitentiaire.**

**Les candidats pourront également illustrer – succinctement - des exemples de projets réalisés qui pourraient être pertinents dans le cadre de la réponse à ce présent marché. Une grande attention sera apportée aux CV des intervenants/conseillers transmis, notamment sur leurs expériences passées, leurs connaissances du contexte d’intervention et des publics spécifiques placés sous-main-de-justice (PPSMJ).**

**Ils devront également présenter la manière dont ils comptent accompagner les conseillers au quotidien et en termes d’accompagnement des pratiques et formation continue.**

**Le mémoire technique des candidats doit répondre à chacun des lots de façon distincte en respectant la localisation des sites et les fonctionnalités des intervenants attendus.**

Le dossier sera transmis au moyen d’un pli électronique unique contenant deux dossiers : l’un avec les pièces de la candidature et l’autre avec les pièces de l’offre.

**Le mémoire technique des candidats doit répondre à chacun des lots de façon distincte en respectant la localisation des sites et les fonctionnalités des intervenants attendus.**

# Article 10 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

## 10.1- Modalités de dépôt d’un pli électronique

Les candidatures et les offres doivent être déposées par voie électronique uniquement, sur la plateforme PLACE, à l’adresse : [https://www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise)

**Les candidats et soumissionnaires qui déposent leur pli électronique doivent utiliser leur propre profil PLACE.** Ainsi, un pli déposé par une société autre que candidate ou soumissionnaire devra être régularisé, à la demande de la DISP de Paris, et dans un délai fixé. A défaut de régularisation, la candidature sera déclarée irrégulière.

Chaque pli électronique transmis doit présenter **deux dossiers distincts dont l’un comporte les pièces de la candidature et l’autre, les pièces de l’offre.**

Les documents remis sous format électronique devront être fournis dans l’un des formats suivants :

* Format Word (.doc) version Word 2021 et antérieures ;
* Format Acrobat (.pdf) version Acrobat 25 et antérieures ;
* Format Excel (.xls) version Excel 2021 et antérieures ;
* Format Autocad (.dwg) qui permet la lecture des plans.

Les candidats qui recourent à un format autre que ceux listés ci-dessus devront, sous peine d’irrecevabilité des candidatures et des offres concernées, mettre à disposition du pouvoir adjudicateur les moyens de lire les documents en question.

En cas de cotraitance, le mandataire du groupement assure la transmission électronique de l’ensemble des documents exigés pour chacun des membres du groupement. Seul le mandataire du groupement remettra la réponse électronique sur la plate-forme en utilisant son certificat, le cas échéant.

Chaque transmission fera l’objet d’une date certaine de réception (horodatage) et d’un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Tout document contenant un virus informatique fera l’objet d’un archivage de sécurité et sera réputé n’avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

**Les candidats** sont tenus de prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir le dépôt de leur offre dans les délais impartis. Ils **ne pourront en aucun cas arguer d’une défaillance ou d’un problème technique** (de leur fait ou du fait de la plate-forme des achats de l’Etat) **pour justifier d’un quelconque retard dans la remise de leur offre**. De même, le pouvoir adjudicateur n’acceptera aucune remise de pli hors délais, quelles qu’en soient les raisons.

**En cas d’envoi multiple, seul sera ouvert le dernier pli reçu dans les délais**.

## 10.2 – Signature électronique

**Avant la notification du marché**, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l’objet d’une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS.

Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (http://references.modernisation.gouv.fr) ou dans une liste de confiance d’un autre État-membre de l’Union européenne. Toutefois, le candidat est libre d’utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité. Les frais d’accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Si l’attributaire pressenti ne fournit pas ces signatures dans le délai imparti, son offre sera rejetée. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur présentera la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

## 10.3 – Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d’une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l’identification de la procédure concernée.

Il s’agit d’une copie de tous les documents transmis par le candidat qui est destinée à se substituer à l’original en cas de défaillance du système électronique ou si un virus est détecté dans un des documents transmis par voie électronique.

Les candidats transmettent leur copie de sauvegarde sous pli cacheté portant les mentions :

**Offre pour : Le Département du Budget et des Finances (DBF) de la DISP de Paris**

**MAPA « Marché de prestations de Programmes Personnalisés d’Accompagnement à l’Insertion Professionnelle (PPAIP) »**

**COPIE DE SAUVEGARDE**

**NE PAS OUVRIR**

La copie de sauvegarde doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l’heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l’adresse suivante :

**DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS**

**Département du Budget et des Finances (DBF)**

**3, avenue de la Division Leclerc - B.P. 103**

**94267 FRESNES CEDEX**

Pour la remise des copies de sauvegarde sur place, se présenter à l’accueil de la DISP PARIS dont l’adresse est mentionnée ci-dessus. Dans le cas d’une transmission de la copie de sauvegarde par voie papier, une copie complète est exigée sur un support informatique (CD-ROM, clé USB...).

# 

# Article 11 : Examen des candidatures et des offres

**Conformément à l’article R 2144-3 du Code de la commande publique, l’acheteur peut décider d’examiner les offres avant les candidatures.**

## 11.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 11.2 - Sélection des offres

Pour les candidats dont l'offre peut être examinée, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre jugée économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères indiqués ci-dessous.

* **Critères de sélection des offres communs aux 8 lots**

|  |  |
| --- | --- |
| **CRITERES** | **POINTS** |
| 1. PRIX   Analysé sur la base du BPU | 30% |
| 1. TECHNIQUE   Analysé sur la base du mémoire technique | 70% |

**Méthode de notation du critère technique**

L’analyse de l’offre technique et de la qualité du mémoire technique sera basée sur les sous-critères suivants :

* **Sous-critère n°1 : Organisation et Moyens du candidat (30 points) :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Organisation de la société** | 20 |
| Moyens et organisation du candidat pour exécuter le marché (pilotage prestations, répartition des tâches, qualité de l’encadrement, moyens humains affectés, moyens de contrôle des prestations, outils, coordination des intervenants, sous-traitants, présence sur site, etc.) | 10 |
| **Qualité des partenaires susceptibles de contribuer à l’insertion des bénéficiaires des prestations, et capacité du candidat développer et à animer le réseau des partenaires** | 5 |
| Process projeté de communication avec le pouvoir adjudicateur, ainsi que la manière de rendre compte de l’activité (périodicités, exemples de bilans) | 5 |
| **Intervenants** | 10 |
| Qualité des CV des intervenants, profils, qualifications et certification des différents types d’intervenants, expériences avérées dans la conduite de projets d’insertion et/ou sociaux. | 8 |
| Plan de continuité de l’activité, du niveau de compétence et de formation des équipes **(sous-traitants et cotraitants inclus)** | 2 |

* **Sous-critère n°2 : Exécution du PPAIP (40 points) :**

L’analyse sera basée sur les sous-critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **L’exécution du PPAIP – Méthode pédagogique** | 40 |
| **Compréhension des publics et de l’environnement** : Présentation des expériences du candidat au contact de différents publics spécifiques ou empêchés. Compréhension des enjeux de la réinsertion des PPSMJ ; | 4 |
| **Références :** Présentation de missions et de programmes réalisés avec des caractéristiques similaires aux attendus du présent marché ;  Présentation d’exemples de bilans pouvant être réalisés dans le cadre du précédent marché ; | 4 |
| **Transversalité :** Capacité des candidats à organiser des actions d’insertion en lien avec d’autres thématiques (santé, culture, scolaire, travail, formation pro, écologie).  Partenariat actuel et développement envisagé du réseau. | 4 |
| Description des techniques et outils pour diagnostiquer les acquis et potentiels des bénéficiaires de PPAIP | 8 |
| Description du contenu des actions pour chaque programme d’accompagnement   * Individuel * Collectif | 6  6 |
| Description des techniques et outils de recherche d’emploi proposés aux bénéficiaires | 8 |

Des notes intermédiaires peuvent être attribuées.

* **Méthode de calcul du critère financier :**

Le soumissionnaire proposant le prix le plus bas obtient la note maximale, à savoir 30 points.

La note du critère prix est obtenue à l’aide de la formule suivante :

**Note du prix du candidat noté = (Prix le plus bas/Prix du candidat noté) x 30**

**N=[(PR/P) x 30]**

N : Note du soumissionnaire évalué par l’estimation des programmes d’accompagnement individuel et collectif

PR : Prix **global** HT **sur la totalité du lot** du soumissionnaire le moins disant,

P : Prix **global** HT **sur la totalité du lot** du soumissionnaire évalué

Chaque ligne du BPU sera noté et permettra d’obtenir une note globale :

**Note du prix du candidat noté par ligne du BPU = (Prix le plus bas sur la ligne du BPU / Prix du candidat sur la ligne du BPU) x (pondération/ ligne de BPU)**

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d’addition ou de report) seraient constatées dans l’offre du candidat, l’entreprise sera invitée à confirmer l’offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée.

Conformément aux articles R.2152-3 à R.2152-5 du Code de la commande publique et dans le cas où leur offre paraîtrait anormalement basse, les soumissionnaires devront être en mesure de fournir au pouvoir adjudicateur toutes les justifications sur la composition de l’offre globale ou sur certains prix unitaires ou forfaitaires et/ou sur le montant de la part sous-traitée, pour lui permettre d’apprécier si l’offre de prix proposée est susceptible de couvrir les coûts du marché. En cas d’absence d’information, ou si les informations fournies ne permettent pas au candidat de justifier son prix, l’offre sera rejetée par décision motivée.

**Une offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée n’est pas notée.**

* **-Négociations**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats sur tous les aspects de leurs offres. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur négociera avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de la première phase d'analyse.

En cas de négociation, et dans l’unique hypothèse où il subsisterait une différence de points entre le 3ème et le 4ème candidat, inférieure à 10%, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier également avec le 4ème candidat.

Dans l'hypothèse où le nombre d'offres reçues serait inférieur à 3, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec l'ensemble des candidats. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il pourra leur être demandé des compléments ou des précisions sur leur offre dans le cadre de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

* **Pièces à fournir par le candidat attributaire**

Conformément à l’article R.2144-4 du code de la commande publique, le candidat retenu devra produire les certificats et attestations suivants dans un délai de **10 jours maximum**:

* Une attestation des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l’article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l’organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale) ;
* Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts (impôts sur le revenu, sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivré par l’administration fiscale dont relève le demandeur ;
* Un extrait de l’inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (K ou K-bis) ou à la chambre des métiers (D1) ou à défaut, règles d’effet équivalent pour les candidats non établis en France (datant de moins de 3 mois) ;
* Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8227-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail ;

**Par ailleurs, le candidat retenu devra renvoyer l’acte d’engagement (AE) daté et signé par une personne habilitée à engager l’entreprise ;**

Les entreprises établies en France pourront obtenir :

* Une attestation de régularité fiscale directement en ligne à partir de leur compte fiscal, pour les entreprises soumises à l'Impôts sur les Sociétés (IS), ou, auprès de leur service des impôts gestionnaire ;
* Une attestation de régularité sociale auprès des services sociaux ou en ligne sur le site www.urssaf.fr ;

Les documents et attestations énumérés ci-dessus sont rédigés en langue française ou accompagnés d’une traduction en langue française.

Si l’attributaire pressenti ne fournit pas ces documents dans le délai imparti son offre sera alors rejetée. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur présentera la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

## 11.3 – Précisions demandées aux candidats

Pour chacun des lots, des précisions pourront être demandées au candidat :

* Soit lorsque l’offre n’est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée,
* Soit lorsque l’offre paraît anormalement basse.

## 11.4 – Mise au point du marché

Pour chacun des lots, le pouvoir adjudicateur peut, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que les modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles.

# Article 12 : Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d’apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **6 jours** calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l’étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# Article 13 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements d’ordre technique ou administratif qui leur seraient nécessaires au cours de l’examen du dossier de la consultation et/ou de l’élaboration de leur réponse, **les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres,** une demande écrite via le site LA PLACE : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Avantant de pouvoir poser une question, les candidats doivent :

- accepter les conditions générales d’utilisation de la plate-forme ;

- renseigner leur identité ;

Correspondants du marché :

**Renseignement(s) administratif(s) :**

**Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris**

**Département du Budget et de Finances**

**Unité des Achats et des Marchés Publics**

3 Avenue de la Division Leclerc

BP 103/ 94267 Fresnes Cedex

[**LISTEDRSPPARISCELLULEMARCHE@JUSTICE.FR**](mailto:listedrsppariscellulemarche@justice.fr)